

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

12/05/2022 Page 1 / 12



REVESTIDAN REIMPER



Version: Provisoire

Date d' impression: 12/05/2022

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L' ENTREPRISE

1.1	<u>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:</u>	REVESTIDAN REIMPER
1.2	<u>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:</u> <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> Revêtement pour haute performance mono-composant, à base d'eau. <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.	<input type="checkbox"/> Industriel <input checked="" type="checkbox"/> Professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Consommation
1.3	<u>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u> DANOSA - DERIVADOS ASFALTICOS NORMALIZADOS, S.A. Polígono Industrial, Sector 9 - 19290 Fontanar (Guadalajara) ESPAÑA Téléphone: +34 949 888 210 - Fax: +34 949 888 223 <u>Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> e-mail: info@danosa.com	DANOSA ESPAÑA - Polígono Industrial, Sector 9 - 19290 Fontanar (Guadalajara) España - Tel. (+34) 949 888 210 DANOSA ESPAÑA - A-44. Salida 144. - 18640 Padul (Granada) España - Tel. (+34) 958 790 727 DANOSA PORTUGAL - Zona Industrial da Zicofa, Rua da Sismaria, Lote 12. 2415-809 Leiria - Tel. (+351) 244 843 110
1.4	<u>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:</u> +34 902 422 452 (8:30-17:30 h.) (heures ouvrables) ORFILA Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France) <u>- Centres de toxicologie FRANCE:</u> - PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848 - NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050 - LILLE: Centre Antipoison et Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959 - STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737 - BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080 - LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911 - TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447 - ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121 - MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525 - BRUXELLES/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245	

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	<u>CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</u> La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence de tests et d'informations permettant l'application de techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels dans le mélange. <u>Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2020/1182 (CLP):</u> ATTENTION: Skin Sens. 1:H317 Aquatic Chronic 3:H412					
	<u>Classe de danger</u>	<u>Classification du mélange</u>	<u>Cat.</u>	<u>Routes d'exposition</u>	<u>Organes cibles</u>	<u>Effets</u>
	<u>Physico-chimique:</u> Non classé	Skin Sens. 1:H317 Aquatic Chronic 3:H412	c) c)	Cat.1 Cat.3	Peau -	Peau - Allergie -
	<u>Santé humaine:</u> 					
	<u>Environnement:</u>					
Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.						

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2	<u>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:</u> 	Le produit est étiqueté avec la mention d'arvetissement ATTENTION en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2020/1182 (CLP)
	<u>Mentions de danger:</u> H317 H412 <u>Conseils de prudence:</u> P102 P280 P363 P303+P361+P353-P352-P312	Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P333+P313
P273-P501

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation



REVESTIDAN REIMPER



<p><u>Indications additionnelles:</u> EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUB174 Contient diuron (ISO), 2-octyl-2H-isothiazole-3-one pour la protection du film. Voir les informations transmises par le fabricant.</p> <p><u>Substances qui contribuent à la classification:</u> 2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2-octyl-2H-isothiazole-3-one</p> <p>Note: Ce produit n'est pas appliqué par pulvérisation (des gouttelettes respirables dangereuses ne peuvent pas se former).</p>									
2.3	<p>AUTRES DANGERS: Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:</p> <p><u>Autres dangers physico-chimiques:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.</p> <p><u>Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.</p> <p><u>Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.</p>								
SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS									
3.1	<p>SUBSTANCES: Non applicable (mélange).</p>								
3.2	<p>MÉLANGES: Ce produit-ci est un mélange.</p> <p>Description chimique: Dissolution de polymère acrylique en milieu aqueux.</p> <p>COMPOSANTS DANGEREUX: Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:</p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>< 0,5 %</p> <p>Copolymerc siloxane/silicone polyéther CAS: 68938-54-5 , Liste nr. 614-827-5 REACH: Exempt (polymère) CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 4:H332 Acute Tox. (skin) 4:H312 Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Chronic 2:H411</p> </td><td style="vertical-align: top; text-align: right;"> Autoclassé </td></tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>< 0,01 %</p> <p>2-méthylisothiazol-3(2H)-one CAS: 2682-20-4 , EC: 220-239-6 REACH: Exempt (polymère) CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 Acute Tox. (skin) 3:H311 Acute Tox. (oral) 3:H301 Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Skin Sens. 1A:H317 Aquatic Acute 1:H400 (M=10) Aquatic Chronic 1:H410 (M=1) EUH071</p> </td><td style="vertical-align: top; text-align: right;"> Indice nr. 613-326-00-9 < ATP13 </td></tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>< 0,01 %</p> <p>1,2-benzisothiazole-3(2H)-one CAS: 2634-33-5 , EC: 220-120-9 REACH: Exempt (biocide) CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 Skin Sens. 1A:H317 Aquatic Acute 1:H400 (M=1)</p> </td><td style="vertical-align: top; text-align: right;"> Indice nr. 613-088-00-6 < CLP00 </td></tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>< 0,0050 %</p> <p>2-octyl-2H-isothiazole-3-one CAS: 26530-20-1 , EC: 247-761-7 REACH: Exempt (polymère) CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 Acute Tox. (skin) 3:H311 Acute Tox. (oral) 3:H301 Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Skin Sens. 1A:H317 Aquatic Acute 1:H400 (M=100) Aquatic Chronic 1:H410 (M=100) EUH071</p> </td><td style="vertical-align: top; text-align: right;"> Indice nr. 613-112-00-5 < ATP15 </td></tr> </table> <p>Impuretés: Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.</p> <p>Adjuvants de stabilisation: Aucun</p> <p>Référence à d'autres sections: Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.</p> <p>SUBSTANCES EXTRÉMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC): Liste mise à jour par l'ECHA sur 08/07/2021.</p> <p>Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune</p> <p>Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune</p> <p>SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (vPvB): Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.</p>	<p>< 0,5 %</p> <p>Copolymerc siloxane/silicone polyéther CAS: 68938-54-5 , Liste nr. 614-827-5 REACH: Exempt (polymère) CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 4:H332 Acute Tox. (skin) 4:H312 Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Chronic 2:H411</p>	Autoclassé	<p>< 0,01 %</p> <p>2-méthylisothiazol-3(2H)-one CAS: 2682-20-4 , EC: 220-239-6 REACH: Exempt (polymère) CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 Acute Tox. (skin) 3:H311 Acute Tox. (oral) 3:H301 Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Skin Sens. 1A:H317 Aquatic Acute 1:H400 (M=10) Aquatic Chronic 1:H410 (M=1) EUH071</p>	Indice nr. 613-326-00-9 < ATP13	<p>< 0,01 %</p> <p>1,2-benzisothiazole-3(2H)-one CAS: 2634-33-5 , EC: 220-120-9 REACH: Exempt (biocide) CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 Skin Sens. 1A:H317 Aquatic Acute 1:H400 (M=1)</p>	Indice nr. 613-088-00-6 < CLP00	<p>< 0,0050 %</p> <p>2-octyl-2H-isothiazole-3-one CAS: 26530-20-1 , EC: 247-761-7 REACH: Exempt (polymère) CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 Acute Tox. (skin) 3:H311 Acute Tox. (oral) 3:H301 Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Skin Sens. 1A:H317 Aquatic Acute 1:H400 (M=100) Aquatic Chronic 1:H410 (M=100) EUH071</p>	Indice nr. 613-112-00-5 < ATP15
<p>< 0,5 %</p> <p>Copolymerc siloxane/silicone polyéther CAS: 68938-54-5 , Liste nr. 614-827-5 REACH: Exempt (polymère) CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 4:H332 Acute Tox. (skin) 4:H312 Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Chronic 2:H411</p>	Autoclassé								
<p>< 0,01 %</p> <p>2-méthylisothiazol-3(2H)-one CAS: 2682-20-4 , EC: 220-239-6 REACH: Exempt (polymère) CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 Acute Tox. (skin) 3:H311 Acute Tox. (oral) 3:H301 Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Skin Sens. 1A:H317 Aquatic Acute 1:H400 (M=10) Aquatic Chronic 1:H410 (M=1) EUH071</p>	Indice nr. 613-326-00-9 < ATP13								
<p>< 0,01 %</p> <p>1,2-benzisothiazole-3(2H)-one CAS: 2634-33-5 , EC: 220-120-9 REACH: Exempt (biocide) CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 Skin Sens. 1A:H317 Aquatic Acute 1:H400 (M=1)</p>	Indice nr. 613-088-00-6 < CLP00								
<p>< 0,0050 %</p> <p>2-octyl-2H-isothiazole-3-one CAS: 26530-20-1 , EC: 247-761-7 REACH: Exempt (polymère) CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 Acute Tox. (skin) 3:H311 Acute Tox. (oral) 3:H301 Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Skin Sens. 1A:H317 Aquatic Acute 1:H400 (M=100) Aquatic Chronic 1:H410 (M=100) EUH071</p>	Indice nr. 613-112-00-5 < ATP15								



SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:



Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées si il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<u>Inhalation:</u>	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
<u>Peau:</u> 	Le contact avec la peau produit rougeur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants. En cas de rougeur de la peau ou éruptions cutanées, appeler immédiatement un médecin.
<u>Yeux:</u>	Le contact avec les yeux peut produire une légère rougeur.	Enlever les verres de contact. Rincer à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
<u>Ingestion:</u>	Par ingestion peut occasioner des malaises gastrointestinaux.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au contrôle des symptômes et des conditions cliniques du patient.
Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:

En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs sont permis.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de nitrogène. L'exposition aux produits de combustion ou de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il sera nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.



REVESTIDAN REIMPER



SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

Non applicable.

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin : D'après les dispositions en vigueur.

Temps de stockage : 24. mois

Températures : min: 5. °C, max: 30. °C (recommandé).

Matières incompatibles:

Tenir à l'écart des agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.

Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

Non applicable (produit per utilisation non industrielle). .

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:

Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



REVESTIDAN REIMPER



SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite aux normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être faite aussi aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE):

INRS 2012 (ED 984) (Décret 2012-746) (France, 2012)	An	VME ppm	mg/m ³	VLCT ppm	mg/m ³	Observations	Table MP nr.
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one		-	0.10	-	-	Recommandé	

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivé de données toxicologiques selon directives spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Copolymère siloxane/silicone polyéther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m ³	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d
	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Copolymère siloxane/silicone polyéther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m ³	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm ²	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm ²
	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Copolymère siloxane/silicone polyéther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m ³	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d
	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, population générale:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Copolymère siloxane/silicone polyéther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m ³	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm ²	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm ²
	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).



CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):						
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermitentes: Copolymère siloxane/silicone polyéther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	PNEC Eau douce mg/l - -	PNEC Marin mg/l - -	PNEC Intermittent mg/l - -			
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine: Copolymère siloxane/silicone polyéther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	PNEC STP mg/l - -	PNEC Sédiments mg/kg dw/d - -	PNEC Sédiments mg/kg dw/d - -			
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Copolymère siloxane/silicone polyéther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	PNEC Air mg/m ³ - -	PNEC Sol mg/kg dw/d - -	PNEC Oral mg/kg dw/d - -			
(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).						
8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:						
<u>MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:</u>						
  <p>Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.</p>						
<u>Protection respiratoire:</u> Éviter l'inhalation de vapeurs. <u>Protection des yeux et du visage:</u> On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. <u>Protection des mains et de la peau:</u> On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.						
<u>CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE:</u> Règlement (UE) nr. 2016/425: Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambient de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.						
<u>Masque:</u> 	 <p>Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisie en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.</p>					
<u>Lunettes:</u> 	 <p>Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles réguliers conformément aux instructions du fabricant.</p>					
<u>Écran facial:</u>	Non.					
<u>Gants:</u> 	 <p>Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prévue. Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.</p>					
<u>Bottes:</u>	Non.					
<u>Tablier:</u>	Non.					
<u>Combinaison:</u>	Conseillable.					
<u>Risques thermiques:</u> Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).						
<u>CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.						
<u>Déversements sur le sol:</u> Éviter l'infiltration dans les sols.						



Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- **Loi de gestion de l'eau:** Ce produit contient les substances suivantes figurant dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE: Diurón.

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

- **COV (produit prêt à user*):** Applicable d'après la Directive 2004/42/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques: PEINTURES ET VERNIS (définition sur la Directive 2004/42/CE, annexe I.1): Subcatégorie d'émission i) Revêtement monocomposant à fonction spéciale, en phase aqueuse. COV (produit prêt à user*) : 3.8* g/l* (COV max. 140. g/l* à partir du 01.01.2010).

- **COV (installations industrielles):** Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 2010/75/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains activités et installations: Solvants : 1.1% Poids, COV (livraison) : 0.3% Poids, COV : 0.2% C (exprimé comme carbone), Poids Moléculaire (moyen) : 154.1, Nombre d'atoms de C (moyen) : 7.5.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

- État physique : Liquide.
- Couleur : Voir le couleur dans l'emballage.

Valeur pH

- pH : 8.5 ± 0.5 à 20°C

Changement d'état

- Point initial d'ébullition : > 100* °C à 760 mmHg

Densité

- Densité relative : 1.3 ± 0.05 à 20/4°C Relative eau

Stabilité

Viscosité:

- Viscosité (Krebs-Stormer) : 120. ± 5. KU 23°C

Volatilité:

- Tension de vapeur : 17.5* mmHg à 20°C
- Tension de vapeur : 12.3* kPa à 50°C

Solubilité(s)

- Solubilité dans l'eau: Miscible.
- Solubilité dans des solvants organiques: Non disponible
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable (mélange).

Inflammabilité:

- Point d'éclair : In inflammable °C
- Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: Non disponible
- Température auto-inflammation : Non applicable (il maintient pas la combustion).

Propriétés explosives:

Non disponible.

Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimées sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Non volatiles : 59.5 % Poids
- COV (livraison) : 0.3 % Poids
- COV (livraison) : 3.8 g/l

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:

Corrosion pour les métaux: Il n'est pas corrosif pour les métaux.

Propriétés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:

Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.

Lumière: S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.

Air: Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.

Pression: Irrélevant.

Chocs: Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.



REVESTIDAN REIMPER

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:

Tenir à l'écart des agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de nitrogène.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2020/1182 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:TOXICITÉ AIGUË:Dosages et concentrations letales

de composants individuels :

Copolymère siloxane/silicone polyéther
2-méthylisothiazol-3(2H)-one
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one
2-octyl-2H-isothiazole-3-one

DL50 (OECD 401)

mg/kg bw oral

3200. Rat
148. Rat
1020. Rat
125. Rat

DL50 (OECD 402)

mg/kg bw cutanée

242. Rat
> 2000. Rat
311. Lapin

CL50 (OECD 403)mg/m³ 4h inhalation

> 1080. Rat
> 110. Rat
> 2050. Rat
> 270. Rat

Estimations de la toxicité aiguë (ATE)

de composants individuels :

Copolymère siloxane/silicone polyéther
2-méthylisothiazol-3(2H)-one
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one
2-octyl-2H-isothiazole-3-one

ATE

mg/kg bw oral

-
148.
1020.
125.

ATE

mg/kg bw cutanée

1100.*
242.
-
311.

ATEmg/m³ 4h inhalation

11000.*
500.*
-
500.*

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classifier un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.

(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 20000 mg/m ³	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
<u>Ingestion:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSION / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
<u>Corrosivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit corrosif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
<u>Corrosivité/irritation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrosif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrosif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.3.3.3.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
<u>Sensibilisation cutanée:</u> !	Peau	Cat.1	SENSIBILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée.	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:Effets cancérogènes: N'est pas considéré comme un produit cancérogène.Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du foetus.Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:Routes d'exposition: Non disponible.Exposition à court terme: Peut provoquer une allergie cutanée.Exposition prolongée ou répétée: Non disponible.EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:Absorption percutanée: Non disponible.Toxicocinétique basique: Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

12/05/2022 Page 10 / 12


REVESTIDAN REIMPER

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2020/1182 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

<u>Toxicité aiguë pour le milieu aquatique</u> de composants individuels :	<u>CL50</u> (OECD 203) mg/l·96heures > 2.1 Poissons > 4.8 Poissons > 2.1 Poissons 0.12 Poissons	<u>CE50</u> (OECD 202) mg/l·48heures > 1.1 Daphnie 0.93 Daphnie > 2.9 Daphnie 0.18 Daphnie	<u>CE50</u> (OECD 201) mg/l·72heures > 28. Algues 0.072 Algues 0.11 Algues 0.15 Algues
<u>Concentration sans effet observé</u> 2-méthylisothiazol-3(2H)-one 1,2-benzoisothiazole-3(2H)-one 2-octyl-2H-isothiazole-3-one	<u>NOEC</u> (OECD 210) mg/l·28jours 4.9 Poissons 0.022 Poissons	<u>NOEC</u> (OECD 211) mg/l·21jours 0.044 Daphnie 0.035 Daphnie	<u>NOEC</u> (OECD 201) mg/l·72heures 0.038 Algues 0.040 Algues 0.068 Algues
<u>Concentration minimale avec effet observé</u> 2-méthylisothiazol-3(2H)-one	<u>LOEC</u> (OECD 210) mg/l·28jours	<u>LOEC</u> (OECD 211) mg/l·21jours 0.089 Daphnie	<u>LOEC</u> (OECD 201) mg/l·72heures

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
<u>Toxicité aquatique aiguë:</u> Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
<u>Toxicité aquatique chronique:</u>	Cat.3	NOCIF: Nociv pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Non disponible.

<u>Biodegradation aérobique</u> de composants individuels :	<u>DQO</u> mgO2/g	<u>%DBO/DQO</u> 5 jours 14 jours 28 jours	<u>Biodegradabilité</u>
Copolymère siloxane/silicone polyéther 2-méthylisothiazol-3(2H)-one 1,2-benzoisothiazole-3(2H)-one 2-octyl-2H-isothiazole-3-one		54.	Non disponible Non facile Non facile Non facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

<u>Bioaccumulation</u> de composants individuels :	<u>log Pow</u>	<u>BCF</u> L/kg	<u>Potenciel</u>
Copolymère siloxane/silicone polyéther 2-méthylisothiazol-3(2H)-one 1,2-benzoisothiazole-3(2H)-one 2-octyl-2H-isothiazole-3-one	-0.480 0.640 2.61	3.2 (calculée) 3.2 (calculée) 19. (calculée)	Non disponible Non bioaccumulable Improbable, faible Faible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible.

<u>Mobilité</u> de composants individuels :	<u>log Poc</u>	<u>Constante de Henry</u> Pa·m ³ /mol 20°C	<u>Potenciel</u>
Copolymère siloxane/silicone polyéther 2-méthylisothiazol-3(2H)-one 1,2-benzoisothiazole-3(2H)-one 2-octyl-2H-isothiazole-3-one	0.440 1.05 2.26	0.036 (calculée)	Non disponible Non bioaccumulable Improbable, faible Faible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

12/05/2022 Page 11 / 12



REVESTIDAN REIMPER



12.5 **RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB:** Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6 **AUTRES EFFETS NOCIFS:**
Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.
Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.
Potentiel de réchauffement climatique: Non disponible.
Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 **MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:** Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:
Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:
Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneurs comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.
Procédures de neutralisation ou destruction du produit:
Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 **NUMÉRO ONU:** Non applicable

14.2 **NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:** Non applicable

14.3 **CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:**

Transport par route (ADR 2021) et
Transport par chemin de fer (RID 2021):

Non réglementé

Transport voie maritime (IMDG 39-18):

Non réglementé

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021):

Non réglementé

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):

Non réglementé

14.4 **GROUPE D'EMBALLAGE:**
Non réglementé

14.5 **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:**
Non applicable.

14.6 **PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:**

S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sûre.

14.7 **TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:**
Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 **RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:**
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité pour des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Informations COV sur l'étiquette:

Contient COV max. 3.8 g/l pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. i) est COV max. 140. g/l (2010).

Législation spécifique sur les produits biocides:

Applicable d'après l'Article 58 du Règlement (UE) nr. 528/2012~334/1014), concernant la mise sur le marché et l'utilisation de produits biocides (des articles traités) et le Règlement (CE) nr. 1896/2000~1451/2007 relatif aux produits biocides. Contient diuron (ISO), 2-octyl-2H-isothiazole-3-one pour la protection du film. Voir les informations transmises par le fabricant.

AUTRES LÉGISLATIONS:

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Autres législations locales:

Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.



REVESTIDAN REIMPER

15.2 **ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:**

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:**

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2020/1182 (CLP), Annexe III:

H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H330 Mortel par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES: Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériaux biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:

Version: Provisoire

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.